



COMPTE RENDU DE LA CAP DU 30 MAI 2007

Participaient à cette CAP :

Service des Ressources Humaines : M. FEIGNIER – M. REVERBORI – M. BAHA – M. BARONDEAU – M. BOCCIARELLI – M. PENFORNIS

Direction Générale de l'Alimentation : M. STAINER – M. JOUSSELIN

IGVIR : M. LEGOUPIL

3 représentants **CGT**

3 représentants **FSU**

6 représentants **FO**

Suite à la lecture des déclarations liminaires des trois organisations syndicales, M. FEIGNIER, qui présidait cette CAP, réclame 1 minute de silence en mémoire de Mrs Simon et Gaillard décédés au début de cette année 2007. IL nous apporte ensuite les éléments de réponse suivants.

Il déclare que, malgré l'absence de recrutement, il n'y pas de crainte à avoir quant à l'**avenir du corps des Contrôleurs Sanitaires**, il rajoute même que le corps des contrôleurs sanitaires fait le soin des attentions du MAP et qu'il occupe une place privilégiée dans le "schéma stratégique de gestion des ressources humaines" du Ministère mais en devenant le "**débouché statutaire**" des personnels techniques de catégorie C du MAP.....

A la question sur la **CDIsation des agents vacataires** ayant plus de six ans d'ancienneté, il affirme que, conformément à la loi de Juillet 2005, les arrêtés sont en cours mais qu'aucune réponse précise ne peut être apportée quant au déroulement de carrière de ces agents.

Pour ce qui est des **agents contractuels**, une liste nominative nous est transmise. Ils sont au nombre de 23 au niveau national mais aucune issue ne peut leur être proposée à ce jour. "Ce ne sont pas des agents en situation de précarité", aux dires de l'Administration.

Sur le dossier des **promotions**, il est clair que les critères retenus par notre organisation syndicale sont loin de ceux retenus par les deux autres syndicats présents à cette CAP. Le SNTMA-FO, au-delà de prendre en compte l'âge et l'ancienneté dans le service public, s'attache à étudier les dossiers des agents proposés, leurs fiches de notation, leur parcours professionnel, leur niveau d'étude, leur affectation, Ce qui, de ce fait, peut expliquer la promotion de certains collègues n'ayant pas atteint l'âge de 47 ans et demi, âge moyen retenu pour le passage au grade de supérieur. A ce propos, nous vous rappelons dès maintenant que vous devez vous préoccuper de votre carrière. N' hésitez pas à nous faire remonter les problèmes, à nous contacter, pour nous informer des soucis que vous pouvez rencontrer sur le terrain, dans vos structures, afin de défendre les intérêts de tous ...

Sur le dossier des **mutations**, l'Administration a essayé de maintenir un "dialogue" mais elle reste ferme sur certains critères qui semblent immuables. Les Contrôleurs Sanitaires ont vocation à travailler en abattoir, on ne déroge pas à l'ancienneté dans le poste, on ne doit pas "deshabiller" les abattoirs de ses agents titulaires afin de pallier à la réduction des crédits de vacation, Aussi, si vous devez faire une demande de mutation, il convient de constituer un dossier très complet afin que votre demande ait le maximum de chance d'aboutir...

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nous :

Sabine STOECKLIN – DDSV 57
SNTMA - FO
Tél : 03 87 61 61 50
Mail : sabine.stoecklin@agriculture.gouv.fr

Réjane GALERNE
DDSV 56
Tél : 02 97 63 90 58
Mail : rejane.galerie@agriculture.gouv.fr

Marie Jeanne RODRIGUEZ
DDSV 74
Tél : 04 50 10 90 70
Mail : Marie - Jeanne.RODRIGUEZ@agriculture.gouv.fr

Anne Marie BOURDELEAU
DDSV 77
Tél : 01 64 10 43 55
Mail : Anne-Marie.BOURDELEAU@agriculture.gouv.fr

Michel LOUAIL
Ab. Kerméné Collinée DDSV 22
Tél : 02 96 26 14 74
Mail : michel.louail@agriculture.gouv.fr

Francis MARY
Ab. de Perpignan DDSV 66
Tél : 04 68 89 81 92
Mail : francis.mary@agriculture.gouv.fr